



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Mercredi 20 janvier 2021, 19 h 00
Rencontre virtuelle

Adopté
Le 10 mars 21

Procès-verbal

3.1 Ouverture de la séance;

Ouverture de la séance à 19h00.

3.2 Vérification du quorum;

Richard Jourdain, directeur	x	Viviane Drapeau, parent	x
Nathalie St-Louis, directrice adjointe	x	Julie Provost, parent	x
Lynn Parker, directrice adjointe	x	Marie-Thérèse Ouellet, parent	x
Marie-France Bélanger, agente de réadaptation	x	Patrice Fournier, parent	x
Pier-Gilaine Bédard, enseignante	x	Jason Gauthier, parent	x
Sonia Carpentier, enseignante	x	Julie Léveillé, parent	x
Joël Dagenais, enseignant	x	Marie-Claude Turcotte, parent	x
Yvan L'Allier, enseignant	x	Kalianna Lemieux, élève	Abs
Michèle Laroche, enseignante	x	Kylian Lionnet, élève	x

Le quorum est constaté.

3.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Ajout à l'ordre du jour :

- Voyage Québec
- Tarif plus abordable élèves en difficulté
- Journée thématique / habillement

Mme M-C Turcotte propose l'adoption de l'ordre du jour.

CE-20-21/08 Adopté à l'unanimité.

3.4 Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2020;

Correction à la page 6 au point 2.14 : CSSRDN

Mme P-Gilaine Bédard propose l'adoption du dernier procès-verbal.

CE-20-21/09 Adopté à l'unanimité.

3.5 Suivi au procès-verbal;

- ✓ Paniers de Noël : Les élèves pourront en parler lors du point 3.7 (parole aux représentants des élèves)
- ✓ Durée des rencontres : M Jourdain constate que le dernier CE a été un peu trop long. M Jourdain demande à ce que le CE soit un peu plus court (plus rigoureux).

3.6 Parole à l'assemblée;

Mme Dostie, invitée, nous fait part de l'impact de sa pétition (au-dessus de 3000 signatures). Une journaliste l'a contactée pour un article dans le journal Le Nord et une chronique à TVA a aussi été réalisée. Elle mentionne que la jupe a été retirée du code de vie sans avoir eu une consultation auprès des élèves de l'école. Les élèves ont signé la pétition car ils ne sont pas en accord avec ce retrait. M Jourdain précise que ce point sera traité lors de la séance tenante (3.12 : code de vie).

3.7 Parole aux représentants des élèves;

M Kylian Lionnet amène deux points qui concernent le code de vie et qui seront discutés au point 3.12.

Il mentionne que nous aurons des journées thématiques la semaine prochaine (semaine du 25 janvier 2021).

M Jourdain mentionne que finalement, les paniers de Noël ont été distribués à 4 familles dans le besoin. Lors de la dernière semaine de décembre, nous avons reçu beaucoup de denrées malgré le contexte.

La technicienne en loisirs prépare un calendrier d'activités par bulle/niveau pour permettre un certain dynamisme aux heures du dîner à l'école. Elle consulte le conseil des élèves pour proposer des activités en fonction de leurs idées.

Au sujet de l'horaire hybride, M Lionnet mentionne que certains enseignants demandent à ce que les élèves aient leur caméra ouverte. Cette directive fait partie du code de vie virtuel qui est notre « Nétiquette. » Ce code de vie virtuel a été remis à tous les élèves et à tous les parents. La direction du 2^e cycle prendra le temps de renvoyer aux parents ce code afin de faire un rappel.

3.8 Parole au délégué du comité de parents;

Pour l'instant, Mme Turcotte mentionne qu'il n'y a rien de nouveau.

3.9 Formation Amendement/ajouts règles de régie interne (pour adoption)

M Jourdain fait un résumé du document de l'annexe A « procédure temporaire quant à la tenue des séances ». Il précise certains éléments mis en surligneur (partie en jaune; ce sont les nouveautés). M Jourdain donne des précisions pour les points suivants : tenue de la séance (virtuel, utilisation de la plateforme TEAM) et la consignation du

procès-verbal (adopté dans les 2 à 3 jours ouvrables suivant la séance). Il s'agit d'une nouvelle disposition de la LIP.

Mme Léveillé propose l'adoption de cet ajout aux règles de régie interne.

CE-20-21/10 Adopté à l'unanimité.

3.10 Information de la direction;

➤ **Calendrier scolaire 22-23;**

Les parents devraient être consultés selon leurs instances et les enseignants au niveau syndical.

➤ **Situation Covid;**

À l'école, nous avons eu 22 cas au total (incluant le personnel et les élèves), 149 isolements préventifs et 7 groupes fermés. La problématique a été plus difficile à gérer au niveau des autobus (le respect des bancs attitrés). Le principe des bulles/classe a bien fonctionné. Mme Léveillé mentionne que M Jourdain a bien géré la situation et elle le félicite.

➤ **Suivi annonces ministérielles;**

Au niveau ministériel, c'est le masque de procédure qui devrait être plus efficace. Lors de la 1ère journée, les élèves ont reçu 3 masques et par la suite, 2 masques par jour sont distribués pour chaque élève. Nous remettons les masques à la journée afin d'assurer un bon contrôle. Le masque de procédure est une meilleure protection. Nous sommes en réflexion pour trouver une solution pour les déchets (masques); nous souhaitons impliquer nos élèves (conseil des élèves) dans les solutions qui seront trouvées. Pour le recyclage, il ne faut pas oublier que les masques sont contaminés et au niveau logistique, où on pourrait les entreposer. Au niveau des cours en éducation physique et en

musique, le masque est obligatoire en tout temps. On doit respecter cette règle. Si des activités ont lieu à plus de 2 mètres, de façon exceptionnelle, le masque n'est pas obligatoire. En musique, les élèves vont faire une ouverture dans leur masque pour jouer de leur instrument. Concernant l'horaire hybride, nous l'avons prévu jusqu'au 26 février; nous attendons des nouvelles directives du gouvernement.

➤ **Pratiques efficaces pour la réussite;**

M Jourdain informe les parents de nos inquiétudes concernant les élèves présentant des difficultés (la réussite). Nous allons mettre des projets en place afin d'aider nos jeunes: ateliers d'aide aux devoirs au 1er cycle (méthodologie et organisation), ateliers de motivation, le projet Blues (motivation), projet pour l'anxiété chez les élèves ainsi que des cliniques de rattrapage. De plus, plusieurs enseignants font des récupérations en virtuel pour aider les jeunes en les invitant avec un lien « meet » (à cause de l'horaire hybride).

3.11 Maquettes 21-22 (pour consultation);

M Jourdain présente le document des maquettes 21-22. Il y a seulement quelques changements; c'est pratiquement le statu quo. Au 1er cycle, nous avons ajouté l'option informatique. Nous avons un enseignant qualifié pour faire cette tâche.

Pour ce qui est du 2e cycle, en 3e secondaire, il y a 4 périodes par cycle pour les options. Pour l'an prochain, nous allons enlever le profil activités technologiques par manque d'inscriptions.

En 4e secondaire, nous enlevons l'option « histoire et activités littéraires ».

Nous allons ajouter un deux périodes de profil informatique pour les élèves en science enrichie.

En 5e secondaire, la maquette est maintenue. Seulement l'option « histoire et activités littéraires » a été retirée.

Les guides de choix de cours pour chacun des niveaux incluant les descriptifs seront sur le site internet de l'école.

M L'Allier propose l'approbation des maquettes 21-22.

CE-20-21/11 Adopté à l'unanimité.

3.12 Code de vie 21-22 (pour approbation)

M Jourdain présente le code de vie; il est revu au complet en consultation auprès de l'équipe-école. M Jourdain prend le temps de présenter les changements (mis en surligneur). Concernant le chariot informatique, nous avons ajouté des comportements attendus.

Au sujet de la cafétéria, nous avons ajouté que les déchets doivent être déposés dans les poubelles. Dans les corridors, nous demandons à ce que les élèves évitent de bloquer la circulation.

Dans les toilettes, un maximum d'élèves doit être permis afin que tout se passe bien. Pour l'uniforme, nous demandons à ce que les élèves le portent en tout temps. Finalement, le respect des règles sanitaires est ajouté à l'agenda dû au contexte pandémique.

Pour les absences, un ajout pour la secrétaire; le courriel.

Au niveau de la violence, nous avons ajouté un point au sujet des médias sociaux. Toute situation qui touche la drogue ou l'alcool, selon la gravité, est gérée par l'équipe d'encadrement en respectant des étapes.

Le sac d'école doit être laissé au casier et non dans la classe. C'est dans le but d'assurer une certaine sécurité pour tous.

Pour la tenue vestimentaire, le retrait de la jupe est discuté depuis 2 ans. La jupe est retirée de la collection depuis décembre 2019. L'équipe d'encadrement avait à gérer la jupe qui devenait une source de désorganisation qui entraînait des interventions importantes (exemple : jupe trop courte : désorganisation de l'élève et suspension). La deuxième raison reposait sur le fait qu'il y avait seulement 11% des ventes pour la jupe à carreaux et 25% pour les jupes grises. En enlevant la jupe, ça devenait unisex. Pour pallier à tout ça, nous avons ajouté un pantalon capri pour les filles. Monsieur Jourdain aurait aimé rencontrer Mme Dostie pour en discuter avec elle. Il l'a invité mais elle n'est pas venue. M Jourdain a appris la démarche de Mme Dostie par les communications du centre de service contacté par le journal local ou à TVA en l'apprenant par le policier-éducateur. M Jourdain précise que cette démarche démontre une belle ténacité et persévérance de l'élève mais cependant, les bonnes étapes n'ont pas été suivies. Pour conclure, dans tout propos, il est important de rapporter les faits véridiques. On ne peut mettre dans une pétition ou tout autre communiqué un commentaire en citant une personne lorsque ce n'est pas le cas.

M Lionnet propose l'approbation du code de vie 21-22.

3.13 Mesures protégées et dédiées (pour approbation):

M Jourdain revient sur ce point qui a été présenté lors de la dernière séance du CE afin de le faire approuver; les différentes mesures qui s'élèvent à un montant total de 474 732\$.

Mme Viviane Drapeau propose l'approbation des mesures protégées et dédiées.

CE-20-21/13 Adopté à l'unanimité.

3.14 Projet éducatif

Nous avons eu un comité de gestion avec tous les gestionnaires du centre de services et la reddition de compte est reportée pour 2023. À cause de la situation pandémique, nous avons dû mettre sur pause la progression de ce projet. Par contre, plusieurs moyens sont déjà mis en place. Les autres moyens seront à poursuivre lorsque le contexte sera davantage rétabli. Cependant, le projet éducatif est toujours en toile de fond dans nos décisions et orientations.

3.15 Suivi formation CE

Le cahier du membre est un document ayant une bonne référence pour le conseil d'établissement. Il résume très bien tous les points d'un conseil d'établissement. C'est important d'aller voir les capsules de formation ainsi que les documents pour bien comprendre.

3.16 Présentation de sorties éducatives (pour approbation):

✓ Aucune

3.17 Questions diverses:

- ✓ Voyage Québec : Nous sommes dans le processus de remboursement (plusieurs étapes à suivre). Les enseignants responsables doivent compléter des formulaires pour chaque élève. Par la suite, la secrétaire doit créer un nom de fournisseur pour chacun des parents. Finalement, le centre de service produit les chèques qui sont envoyés directement aux parents. Il s'agit d'un long processus.
- ✓ Élèves défavorisés (tarifs) : Une suggestion est soumise par Mme Léveillé pour aider les familles qui souhaitent payer un programme régional. M Jourdain précise que des ententes à l'interne avec la secrétaire peuvent être prises pour aider les familles à rembourser les frais. M Jourdain propose de s'allier à la fondation Canadian Tire ou d'autres fondations.
- ✓ Journée thématique / habillement : On se demande si c'est possible de porter le chandail de leur équipe de parascolaire (ex : sport). Cette année, c'est impossible à cause de la situation pandémique.
- ✓ Mme Turcotte demande certaines précisions concernant l'approbation du code de vie au cours des deux dernières années au sujet du retrait de la jupe. M Jourdain la redirige vers les anciens procès-verbaux qui sont déposés sur le site internet de l'école.

3.18 Clôture de la séance.

Levée de l'assemblée est proposée par M Kylian Lionnet à 21h15.

CE-20-21/14 Adopté à l'unanimité.